

FORMULAIRE DE DECLARATION

Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (P.F.A.C.)

Conformément à la Délibération n° DEL 18-0461 de Toulouse Métropole, prise en application de la Loi de Finances rectificative n°2012-354 pour 2012, codifiée à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique, une Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (P.F.A.C.) est perçue auprès du propriétaire, à compter du raccordement effectif au réseau d'assainissement des eaux usées ou, par extension, de la fin des travaux.

→ Pour toutes demandes d'autorisation d'urbanisme déposées en Mairie, vous devez compléter et nous renvoyer le présent formulaire.

Numéro de permis construire (PC, DP, ...) : 31

N° de dossier eau et aménagement : ; (exemple : 2020-1234)
Il est émis par Toulouse Métropole.

A - Informations relatives au demandeur / propriétaire : Tous les champs doivent être renseignés

CIVILITE : M. / / Mme NOM.....
PRÉNOMS
N° et Rue.....
Code Postal Ville.....
N° de téléphone..... E-mail
Le cas échéant :
RAISON SOCIALE :
N° de SIRET..... Code (A.P.E.).....

B - Adresse des travaux :

Nom de Rue : N°rue :
Résidence : N° de lot :
Code Postal : Ville : N°Cadastral :

C - Destination des travaux:

Les pièces principales sont définies par l'article R111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, comme « les pièces destinées au séjour ou au sommeil » (chambres, salon, ...), par opposition aux « pièces de service » (cuisine, salle d'eau, buanderie, ...).

- P.F.A.C. « domestique » (surfaces destinées à l'habitat, maison individuelle ou collectif)

Nombre de Pièces Principales (P.P) avant travaux :
Nombre de Pièces Principales (P.P) démolies :
Nombre de Pièces Principales (P.P) créées :

- P.F.A.C. « assimilée domestique » (hors surfaces destinées à l'habitat)

Indiquer la Surface plancher (« S ») en m² dans le tableau ci-dessous

Destinations	« S » existante avant travaux (A)	« S » créée (B)	« S » créée par changement de destination (C)	« S » supprimée par changement de destination (D)	« S » supprimée (E)	« S » totale = (A)+(B)+(C)-(D)-(E)
Bureau	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Commerce	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Industrie	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Entrepôt	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Service public	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Exploitation agricole	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autre : <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

IMPÉRATIF : JOINDRE UN PLAN D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR JUSTIFIANT LA DÉCLARATION

La parcelle concernée dispose t-elle actuellement d'un assainissement autonome ? OUI NON

Fait à , le Signature